

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

## ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone N° 46

### ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse . . . . .	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°) . . . . .	24.—	13.—	7.50
(env. 3 N° de la semaine) . . . . .	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel . . . . .	4.50	2.25	1.20
Cpte de Chèques postaux N° II c 84			

### ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.20	0.25	0.30
Réclame . . . . .	0.50	0.50	0.50
S'adresser à PUBLICITAS, S. A., de Publicité ou au bureau du Journal.			

## On demande

pour la France un bon vacher. Bon traitement assuré. Adresser offres chez M. Rosier Félix, Sous-le-Scex, SION.

On cherche pour une publication brevetée

## Acquisiteurs d'annonces

cultivés et actifs pour le canton du Valais. Travail intéressant. Conditions avantageuses. Fixe non exclus. Offres sous J. 1698. L. Publicitas, Lausanne.

## Bonne à tout faire

propre et habile trouverait place stable. S'adresser à Mme SUGNET, Fabrique de Biscuits à LAUSANNE

## Bonne à tout faire

MENAGE soigné cherche une honnête et expérimentée. S'adresser au bureau du journal

## A vendre

faute d'emploi, un vélo en parfait état, marque Peugeot. Adresser demande par écrit, case postale Sion 2201.

## Café Brasserie

près de la Gare Cornavin. Occasion exceptionnelle, peu de reprise. S'adresser à M. Berger, 34, Rue de l'Ecole, Genève.

## 8 costumes pierrots

satin, neufs, avec colerettes, à vendre, 11 frs. pièce. S'adr. E. Berruex, rue Schaub 74, Servette, Genève.

## Scories Thomas

au plus bas prix. TOURTEAUX, lin, sésame, arachide en pains et moulus. FARINES et GRAINS SON, RECOUPE Association Agricole, SION Téléphone 140.

## A. Magni

Commerce de Viande, Abattoir, GENEVE vous expédiera par quartier ou colis postaux: bœuf à bouillir, le kg. 1.40 bœuf à rôtir » 1.80 cœur de bœuf » 1.30 tétines fraîches » 0.70 graisse de rognon » 1.50 viande désossée pr. saucisses 1.70 cuisse ou derrière pr. saler 1.60 Se recommande.

## La fortune sourit aux acheteurs des LOTS

à fr. 1 de la loterie en faveur de l'Hôpital d'Aarberg. Sur chaque série à fr. 10, de suite 1 à 2 gagnants et billet privilégié avec lequel on peut gagner 50.000 francs 20.000 etc. Envoi contre remboursement avant le 27 novembre. Compte de chèque postal No III 847. Agence centrale à Berne Passage de Werdt No 154

## M<sup>me</sup> Giroud

5. Place du Molard, GENEVE Pension, consult. tous les jours. — Prix modérés — Téléphone: Stand 66-96

## Dames

Retards, Conseils discrets par Dara, Rhône 6803, Genève 1010

## Ménage soigné

sans enfants, cherche pour fin août 1923, appartement moderne de 3-4 chambres et dépendances. Adresser offres sous Case postale 9.275, SION.

## Pantet & Pfefferlé

PRIMEURS Av. de la gare Maison Mutti, Sion Toujours en magasin: Choux-fleurs extra du Midi Choux de Bruxelles Chicorée frisée Celeris blanche et pomme Tous autres légumes aux plus bas prix du jour — Livraison à domicile — Téléphone 70 Se recommandent

## ARBRES FRUITIERS

de choix, en tous genres, et d'ornement Rosiers, plantes vivaces, etc. Pépinières BOCCARD Frères POMMIER — Petit-Saconnex — GENEVE ENTREPRISES de Parcs, Jardins, Tennis Téléph. MONT-BLANC 36-15. Catalogue franco

## Atelier de Tapisserie

Aff. WIDMANN, Rue du Rhône, SION Installation complète d'appartement. — Décorations. — Rideaux — Stores et tentures Canapés et fauteuils — Literie Complète — Spécialité: Canapés et fauteuils Club. Réparations de literie et meubles rembourrés en tous genres. PRIX MODERES PRIX MODERES

## Graines potagères, fourragères et de fleurs.

Engrais, insecticides Outils et matériel horticoles. Prix-courant franco sur demande

## MARET BOLLIN & CIE SAXON

## Fabrique de draps Steffisburg pr. Thoun

vous recevez les meilleurs draps pour vêtements aux prix les plus modérés en nous envoyant de la laine de mouton et des effets en laine pour la fabrication de mi-laine mi-draps nouveautés loden de sport couvertures de chevaux laine à tricoter Faites vos envois par colis postaux jusqu'à 10 kilos. DEMANDEZ NOS ECHANTILLONS MACHINES MODERNES

## Magasin de fournitures électriques

en tous genres Installations de lumière, Sonneries, Horloges électriques. Téléphone privé. Devis gratuits. Se recommande: Rue de Conthey, 20 DUNKEL.

## A VENDRE bon foin

de champsec, ainsi qu'un char à pont à bras. S'adresser à Orel Fussli-Annonces, Sion, Avenue de la gare.

## A louer

jolie chambre meublée. Chauffage central. S'adresser au bureau du journal. Publiez vos annonces dans la « Feuille d'Avis du Valais. »

CHATAIGNES VERTES 100 k. fr. 15, franco Lugano Morganti & Co., Lugano Sage-femme diplômée Madame DUPASQUIER-BRON Place du Port, 2, GENEVE Pensionnaires — Soins médicaux Prix modérés. — Tél. 42-16 CLINIQUE SUR FRANCE

SAGE FEMME M<sup>me</sup> Eberwein-Rochat Téléphone Mont-Blanc 48-80 1. Bd. James-Fazy, Genève

## CHEZ JOSEPH

3, Cours de Rive, Genève

### Demandez échantillons

- FAILLE HERCO véritable grand choix de coloris pour lingerie fine et doublure riche, larg. 100, le m. 7.90
- TOILE DE SOIE spéciale pour chemise homme et lingerie Dames, 20 coloris nouveaux, grande larg. le m. 5.90
- PAILLETTE noir et couleur belle qualité pour robes et chapeaux, grande larg. le m. 5.50
- TAFFETAS noir, larg. 96, occasion, le m. 5.90
- SATIN TRAME, pour ouvrage et coussins, stock énorme dans tous les coloris, larg. 60, le m. 3.90
- DUCHESSE, la, toute belle qualité lourde, noir et couleur, larg. 90/96, occasion, le m. 7.90
- CREPE DE CHINE, stock énorme, 120 coloris, larg. 100 le m. 9.50, 7.90 6.90
- CREPE MAROCAIN véritable, pour robes élégantes, coloris nouveaux, larg. 100, le m. 14.50, 12.50
- CHARMANTE, pour haute couture, envers crépée, grand choix de coloris, larg. 100 le m. occasion 12.50
- SATIN ORIENTAL, tout soie, coloris modernes, pour robes, larg. 100, le m. 9.50
- DAMAS pr. jolie doublure, grande larg. AU RABAIS, le m. 8.90



CIGARES SCELTISSIMI "MORETTO" MARQUE DÉPOSÉE DITTA CARLO PEREDA Filiale Fabbrica Tabacchi-Brissago CHIASSO BRISSAGO

## Teinturerie ROCHAT S. Lausanne

Teinture et lavage chimique de tous vêtements, Tapis, Rideaux, Couvertures NOIRS DEUILS tous les jours Teinture des fourures du Pays

Teinture fine à l'échantillon de tous costumes ou toilettes du soir. Dépôt: SION: Mme IN ALBON, Lingerie fine, Grand-Pont

## Grande Cordonnerie Populaire

Rue du Vieux Collège, 1, Genève RESSEMELAGES AVEC TALONS Hommes 5.75 Dames 4.75 Travail soigné, entièrement fait à la main. Cuir de 1<sup>re</sup> qualité. Remontage de socques. Les colis postaux sont retournés par retour du courrier.



POUR LA CAMPAGNE Le soulier militaire, 1<sup>er</sup> choix, dble. semelle, ferrage à rigati, langue à soufflet N° 40/47, frs. 23.50 La bottine pour le dimanche, pr. Messieurs, R'box, dble. semelle, façon Derby N° 40/48, frs. 24.50 Expédition franco contre remboursement. Echange libre! — Demandez notre catalogue illustré. Grande Cordonnerie J. KURTH, GENEVE 1. Cours de Rive

## Pour une petite dépense, une grosse économie

Les tissus sont très chers, le Nettoyage chimique est bon marché Sans les déformer, sans en altérer les couleurs, il vous rend comme neufs tous les vêtements défraîchis, les tapis ou tentures, qu'ils soient de laine, de soie ou de coton. Profitez de ce précieux avantage qui vous fait réaliser une sérieuse économie. Teintures en toutes nuances. Spécialité de noirs pour deuil. Adressez-vous à la Grande Teinturerie de MORAT et LYONNAISE de Lausanne ou son représentant à Sion: Mme SIXT-Cornaz, ngte. r. de Conthey

Le „Journal & Feuille d'Avis du Valais“ qui est lu dans tous les ménages, est le plus actif des agents pour faire connaître un produit.

## Knorr Potage exquis, forme saucisse

## Pension de famille

au sommet du Grand-Pont, N° 2, SION — Vis-à-vis de la Boulangerie Richard Bonne pension à prix très modéré Restauration à toute heure Se recommande CREMONESI, tenancier

De tous les succédanés du café colonial, c'est le café de malt Kneipp-Kathreiner qui — 30 ans — a fait ses preuves. C'est une boisson absolument saine aussi bien pour les adultes que pour les enfants — Lorsque les enfants refusent le lait pur, ce dernier peut être mélangé, sans crainte avec du café de malt. Que la ménagère en fasse l'essai et après un usage de courte durée, elle lui donnera la préférence sur tous les autres succédanés du café colonial

La Bottine en poil de chameau, semelle cuir et talon, à 1 boucle N° 36 à 42 Frs. 7.50

Pantoufles à revers en poil de chameau N° 36 à 42: 1 lot à Frs. 4.95 1 lot » 6.80 1 lot » 8.80

Envoi contre remboursement Demandez notre catalogue illustré Grande Cordonnerie J. Kurth, Genève, Cours de Rive 1

## FAIBLESSE GENERALE

Ce n'est pas seulement bon C'est merveilleux! Voilà ce que nous disent chaque jour tous ceux qui ont fait usage de notre

## Régénérateur Royal Le Roi des Fortifiants

à base de jaunes d'œufs frais et d'extraits de viande associée à des toniques puissants Son assimilation parfaite fait reprendre rapidement le poids et les forces. S'emploie pour adultes et pour enfants. Spécialement recommandé dans les cas de Faiblesse générale, Manque d'appétit, Mauvaises digestions, Maux de tête. Pour guérir rapidement Anémie, Chlorose, Neurasthénie et toutes maladies causées par le surmenage physique, mental, prendre le

Régénérateur Royal Ferrugineux en vente à Martigny à la Pharmacie Morand

Expédition par retour du courrier La grande bouteille 8 fr. La grande ferrugineuse 9 fr.

DEPOTS: Monthey: Pharmacie de l'Avenue. — St-Maurice: Pharmacie L. Rey. — Sion: Pharmacie J. Darbellay et Pharmacie Zimmermann. — Sierre: Pharmacie Antille.

## Pour conserver votre chevelure

Il faut une méthode Si vous souffrez d'une affection quelconque du cuir chevelu, ayez confiance en nous et utilisez la méthode et les produits de Mme C. Pasche de Vevey, 60 ans de succès. Demandez renseignements et notice (joindre timbre pour réponse) à l'Institut pour l'Hygiène de la Chevelure, Valsainte, 7, Vevey. — Téléphone 3.47 —

## TOSCANI MONDIAL

DITTA CARLO PEREDA CHIASSO SVIZZERA FILIALE DELLA FABBRICA TABACCHI BRISSAGO TICINO Scatolette da 10 mezzi pezzi



Grand stock! Prix réduits! APPAREILS DE LEVAGE

J. BRUN & CIE., NEBIKON Téléphone No. 12 Représentants pour la Suisse Romande: Safia, Rue de la Scie, 10, Genève.

## En Italie

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 1er février 1923

La campagne que quelques journaux anglais ont menée ces jours contre Mussolini à qui ils reprochent l'initiative d'un prétendu bloc continental au détriment de l'Angleterre, a provoqué de très vifs commentaires dans la presse italienne.

Ces attaques, basées sur des nouvelles entièrement controuvées ont causé un juste ressentiment en Italie. Il est très évident que Mussolini n'a jamais préconisé ni même eu la pensée de former un bloc international contre l'Angleterre, il sait fort bien et beaucoup d'autres le savent avec lui que la formation d'un bloc continental est aussi impossible aujourd'hui que de réunir la mer Caspienne à la Méditerranée. Le fait que ces attaques se produisent dans la presse anglaise contre le gouvernement italien a une autre origine.

L'attitude du gouvernement anglais dans les questions des réparations n'a pas été pour l'Italie comme pour les autres nations alliées des plus favorables. A l'égard de l'Italie et pour le règlement de ses dettes, le projet de Bonar Law révélait un caractère très raideur qui n'a pas échappé aux Italiens et a produit sur eux une pénible impression. A dire vrai, l'attitude de l'Angleterre est incompréhensible. Avec une intransigeance à toute épreuve, M. Bonar Law déclare que son point de vue est inconciliable avec les aspirations plus que légitimes des alliés tant pour les réparations en nature que pour les dettes. L'Angleterre se désintéressant de plus en plus des choses du continent paraît vouloir retourner à son projet caressé depuis longtemps d'union financière et économique anglo-américaine pour le monopole du marché monétaire européen et naturellement aussi pour consolider son hégémonie mondiale. La grande guerre a, par la victoire des alliés consolidé singulièrement la jouissance de l'Angleterre. On entend ici communément dire que l'on s'est battu en premier lieu pour l'Angleterre. Mais pour en revenir à M. Mussolini, ce dernier connaît trop bien par expérience la main britannique et il n'a jamais pu avoir l'idée de vouloir former un bloc contre l'Angleterre. Les cris poussés par la presse britannique l'ont été probablement sur un mot d'ordre du gouvernement. Depuis longtemps, nous assistons à ce spectacle en Angleterre que pour ainsi dire toute la presse du royaume est complètement et entièrement à l'ordre du gouvernement et sur le moindre geste de celui-ci, obéit comme un seul homme. Voilà une belle phalange disciplinaire à la disposition des politiciens. Certains pays du continent pourraient y voir un bel exemple à suivre. — B.

## En Allemagne

La résistance allemande contre l'occupation de la Ruhr se maintient au même degré de violence. Dans la presse, on déclare qu'il ne saurait être question de négociations avant l'évacuation de la Ruhr.

Mais le bruit court avec persistance que, contrairement à l'assurance dont font preuve les organes de la presse bourgeoise, le chancelier serait très inquiet de la tournure prise par les événements. Cette inquiétude serait surtout provoquée par l'erreur qui a consisté à couper les ponts en déclarant qu'on ne négocierait qu'après une évacuation, ce qui rend presque impossible l'offre de négociations de la part de l'Allemagne.

Le docteur Cuno songerait, dit-on, à provoquer une médiation qui lui permettrait de sauver l'amour-propre allemand. Il ne s'agit encore évidemment que de rumeurs; mais on ne peut faire autrement que de les prendre en considération; car depuis 48 heures, elles se sont singulièrement amplifiées dans les milieux politiques — et ils sont nombreux — qui redoutent les conséquences de la folle politique du cabinet Cuno.

D'autre part, on parle d'une crise politique qui obligerait le cabinet Cuno à céder la place à un successeur qui pourrait être le docteur Wirth, ce qui a causé une profonde émotion mal dissimulée dans les milieux de la grosse industrie. On commence à s'apercevoir dans ces milieux que le parti socialiste, méfiant au début et n'ayant accordé au cabinet Cuno depuis sa constitution et surtout depuis l'occupation de la Ruhr qu'une confiance à terme afin de ne point paraître contrecarrer le plan de résistance aux Alliés, donne des signes manifestes d'indiscipline et de fatigue.

La fermeture de la frontière de la Ruhr est actuellement complète. Les Français s'efforcent d'organiser le trafic sur deux tronçons de chemin de fer, dans le but d'expédier du charbon en France.

Les dépêches déclarent que plus de 20,000 wagons chargés de charbon et couvrant 200 km. de voies restent immobilisés.

La commission française d'ingénieurs a demandé à tous les inspecteurs des mines d'accepter, à partir du 1er février, les livraisons de charbon destinées à la France.

Au nom de l'administration allemande, le conseiller aux mines Sarter a répondu verbalement et par écrit qu'il ne pouvait faire droit à cette demande, en déclarant qu'il ne devait obéissance qu'aux ordres de son gouvernement.

Sur les ponts de la Ruhr, à Werden, les camions transportant du charbon sont arrêtés par les postes français, déchargés, puis renvoyés à vide.

### A NOS ABONNES

Un dernier appel à ceux qui veulent régler leur abonnement avant que les remboursements soient lancés: prière d'envoyer le montant à notre compte de chèque N° 84 dans le délai de 3 jours.

## SUISSE

### Morts tragiques

Un terrible drame, qui a coûté la vie à deux enfants, s'est déroulé, il y a quelques jours à Widenbach.

Le jeune Hans Schutz (âgé de 15 ans, prit un fusil à grenaille dans une armoire de la maison qu'il habitait, et, croyant qu'il n'était pas chargé, visa son frère Jacob, 6 ans, et pressa sur la détente; le petit fut tué sur le coup.

Terrifié, le pauvre garçon s'enfuit dans une forêt; on ne le retrouva qu'après de longues recherches, pendu.

### Explosion

Une violente explosion, entendue dans tous les environs, s'est produite samedi, dans la fabrique d'acétylène de How (Lucerne).

L'explosion serait due à l'inflammation du gaz d'éclairage. On suppose qu'un machiniste, après son travail, aura laissé ouvert un robinet de gaz. Lorsqu'il revint, un peu plus tard, le gaz s'enflamma. Cet employé, M. Papst, a été tué.

L'explosion fit crouler une partie des murs du bâtiment central. La couverture du toit, en tôle ondulée, a été arrachée. Heureusement, aucune des nombreuses bouteilles d'acétylène n'a fait explosion. Les vitres de toutes les maisons voisines ont été brisées.

L'employé Papst laisse une veuve et quatre enfants.

### Notre situation financière

La dette publique de la Suisse était en 1913, de 162 millions 800,000 francs; les chemins de fer nationaux avaient une dette d'un milliard 200 millions dont ils payaient les intérêts. En 1918, notre dette était montée à 1 milliard 614 millions et les C.F.F. devaient 19 millions d'intérêts arriérés en sus du capital de rachat de 1 milliard 200 millions. En 1921, la dette suisse atteignait 2 milliards 138 millions et celle des chemins de fer 1 milliard 984 millions. En 1922, nous sommes en face d'une dette de 4 milliards 600 millions, dont 2 milliards 350 millions à titre de dette générale et 2 milliards 250 millions comme dette des chemins de fer.

Le poids des intérêts de la dette suisse, qui était de 4 millions en 1913, est maintenant de 200 millions, dont 112 millions à la charge de la caisse fédérale et 88 millions à la charge des chemins de fer. Pour ce qui est de ces derniers, il faut maintenant, pour qu'ils soient en état de payer leurs intérêts, que l'exploitation donne un bon de 90 millions, soit 35 millions de plus que le minimum nécessaire avant la guerre, où il suffisait de 55 millions. Or, le bon de 1922 n'a été que de 30 millions. Notre situation, on le voit, est bien mauvaise.

### Notre fromage se vend moins

Selon le rapport de l'Union suisse des paysans, les commandes de fromage suisse de la part de l'Amérique du nord sont en diminution ces derniers temps. Si les changes français et italien continuent à baisser comme jusqu'à présent, les perspectives d'exportation du fromage suisse seront toujours plus défavorables.

### Sévérité britannique

Un jeune domestique suisse vient d'être condamné par les tribunaux anglais à six mois de prison pour avoir fait de fausses déclarations lors de son débarquement à Douvres. Le jeune homme s'était présenté d'abord comme un étudiant venant apprendre l'anglais, et, plus tard, comme un représentant de commerce. Il occupait un emploi rémunérateur à Londres, quand la police découvrit la supercherie. Il convient donc de mettre en garde les jeunes gens qui penseraient pouvoir s'introduire en Angleterre sous un faux prétexte avec l'espoir de trouver une situation une fois qu'ils seraient dans le pays. La justice britannique ne badine pas quand on contrevient aux lois d'immigration.

### Le marché des pommes de terre est libre

Le Conseil fédéral a décidé d'abroger son arrêté du 2 octobre 1922 concernant l'importation des pommes de terre et leur utilisation rationnelle. Ainsi, le marché des pommes de terre est de nouveau libre.

### Pour les petits enfants de Reims

En février, arrivera un convoi d'enfants de Reims; c'est le second que le comité suisse américain est chargé d'hospitaliser en Suisse. On peut sans peine se représenter ce que sont ces enfants qui, pour la plupart, ont vécu leurs premières années sous les bombardements et dans les caves. Le comité suisse-américain a déjà vu passer bien des misères enfantines, mais le précédent convoi de Reims était le plus navrant de tous les convois qu'il a distribués. Pauvres petits, maigres, affaiblis et nerveux.

Les infirmières du comité américain voudraient envoyer beaucoup de pauvres êtres se rétablir et se fortifier en Suisse, et elles attendent avec anxiété qu'on leur fixe le nombre de ceux qui peuvent être acceptés.

Combien de petits Reimois trouveront-ils accueil en Suisse, en février? Cela dépendra des inscriptions reçues. Que les familles qui ont une petite place à leur foyer veuillent bien s'annoncer au plus tôt au comité suisse-américain pour les régions dévastées de la France, rue Jean Jaquet 77, Genève. Ceux qui voudraient participer à cette œuvre urgente, mais ne peuvent recevoir un enfant, pourraient s'intéresser cependant à l'un d'eux, en payant tout ou partie de leur pension. Compte de chèques postaux 1. 2163. Les vêtements, étoffes et chaussures sont aussi les bienvenus; le comité ayant installé un vestiaire où des dames dévouées travaillent avec activité pour fournir le nécessaire aux enfants.

## QUESTION DES ZONES

### Pression gouvernementale française

Voici le texte d'un article sur la convention du 7 août 1921 destiné au « Figaro » et agréé par la direction du grand journal parisien mais qui, à la demande du Quai d'Orsay, c'est à dire du Ministère des Affaires étrangères français a été retiré au dernier moment, c'est à dire alors qu'il était déjà imprimé et mis en page.

Le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse ont signé, le 7 août 1921, une convention relative aux zones franches de douanes de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, qui est soumise maintenant à la ratification des deux pays. Tandis que le Parlement français ne s'est pas encore prononcé, les Chambres fédérales l'ont acceptée. La parole est maintenant au peuple suisse, qui s'est attribué le droit de se prononcer sur les traités de longue durée, si 30,000 citoyens en font la demande au moyen d'une pétition. Or, 60,000 électeurs ont signé le referendum sur la Convention des zones.

L'opinion la plus répandue est que le peuple suisse la repoussera le 18 février.

Des deux côtés de la frontière, de fervents partisans des bonnes relations franco-suisse s'en inquiètent. A nos yeux, il ne doit pas s'élever de nuages durables entre les deux pays. Rien ne doit être qui puisse créer une tension permanente. Si le refus imminent du peuple suisse provoque l'examen loyal et complet des situations respectives, il peut en sortir un grand bien. Aussi je salue comme un acte opportun d'amitié cordiale et prévoyante, comme un geste bien français la demande qui a été faite par « Le Figaro » à un partisan sincère et éprouvé de l'amitié franco-suisse, mais adversaire d'autant plus décidé de la Convention, d'exposer ici les motifs qui inspireront sans doute le peuple suisse.

Les Confédérés des divers cantons seront guidés surtout par un sentiment de solidarité avec Genève.

Genève, rappelons-le, se trouve dans une situation extraordinaire, unique au monde. Tandis que ce canton n'a guère que quatre kilomètres de frontière suisse, il en a plus de cent de frontière française. La ville de Genève est le centre géographique et économique d'une région dont la plus grande partie est à l'étranger. Vouloir ignorer cette circonstance, tenter de fixer les relations réciproques sans en tenir un compte suffisant serait menacer les populations des deux pays d'un préjudice grave. En politique comme en hygiène, lorsqu'on agit contre la nature, elle se venge.

De toute ancienneté, des rapports pacifiques et bienveillants entre la région voisine et Genève ne se sont établis que sur cette réalité.

En 1815, lorsque le concert européen jugea utile de rendre à Genève son autonomie, tout en la reliant à la Confédération suisse, il examina, à la lumière des événements passés, les conditions nécessaires de son existence. Il obtint de ses voisins la concession d'un territoire rural; mais, comme celui-ci était très petit, il imagina de résoudre l'antagonisme entre la politique et la topographie par l'éloignement des douanes étrangères derrière le Jura et derrière le Salève, ainsi que cela avait déjà été fait pour le Pays de Gex du temps de Henri IV. Cela fut décidé, ainsi que l'ont montré nos historiens les plus sûrs, sans humiliation, ni amertume pour personne. C'est ainsi que furent établies les « petites zones », l'une française, l'autre sarde.

En 1860, d'accord avec Victor-Emmanuel et les populations du Chablais et du Faucigny qu'on réunissait à la France, les douanes furent encore reculées par Napoléon III, jusqu'aux montagnes qui se trouvent à l'est et au nord du lac d'Annecy. On créa ainsi « la grande zone », qui est exclusivement de droit public français.

Pendant un siècle, Genevois, Gessiens, Sardes et Savoyards ont éprouvé les bienfaits de la solution gésienne, on peut le dire, du problème de bon voisinage, trouvée en 1815 et étendue en 1860. Toute la région, y compris Genève, a connu la prospérité que procure le travail sous un régime de liberté intelligente. D'un côté et de l'autre de la frontière, on s'est mis à aimer d'autant plus la patrie. On n'a pas assez remarqué, par exemple, la rapidité avec laquelle les Sardes de 1860 sont devenus d'ardents patriotes français, comme ils l'ont prouvé en versant abondamment leur sang sur les champs de bataille de la grande guerre.

En 1919, le gouvernement français, à l'occasion de la rédaction du Traité de Versailles, obtint aisément de la Suisse, désireuse d'accorder cette satisfaction au sentiment national des Français, la renonciation à la neutralité militaire de la Savoie du Nord, instituée aussi par les traités de 1815, mais non l'abandon des petites zones franches. L'art. 435 du Traité de Versailles se borne à remettre à la France et à la Suisse le soin de rechercher ensemble les modifications qui pourraient être introduites à ce régime, d'un commun accord et dans des conditions jugées acceptables par les deux pays.

Le gouvernement français ouvrit immédiatement des négociations en vue de la suppression des petites zones. Le Conseil fédéral résista longtemps. Il finit par céder sur ce point essentiel et accepta en définitive la convention du 7 août 1921, qui opère le transfert du cordon douanier à la frontière du canton de Genève, et remplace les dispositions y relatives des traités de Paris 1815 et de Turin 1816 par un simple traité régional de commerce et de voisinage, dénonçable, pour la plus grande partie, dans dix ans.

Alors que, du côté français, on croit de bonne foi avoir fait des concessions extraordinaires, on considère en Suisse la grandeur de la perte que nous allons faire. Cette perte ne se mesure ni en francs, ni en kilos, mais en quelque sorte au regard, en contemplant en pensée cette

muraille douanière, au travers de laquelle on a bien essayé de percer quelques jours, mais qui enserrera l'étroit territoire genevois sur une profondeur de deux myriamètres à deux myriamètres et demi, pour employer les termes de votre législation douanière. Et il faudra que cet écran, qu'on va placer dans le rayonnement urbain d'une ville qui a maintenant 150,000 habitants, dans ses faubourgs, à nos portes, à quelques minutes du centre de la ville avec des moyens modernes de transport, sur notre beau lac, libre de douaniers sous le régime du traité de Turin, soit joliment dense pour étouffer la contrebande qui se développera avec une exubérance peu ordinaire dans les conditions particulières où se trouve Genève.

Nous sommes inquiets aussi, parce que l'intérêt matériel que la France a au transfert ne nous paraît pas exister. Cette ceinture que l'on va nous passer autour du corps coûtera beaucoup plus qu'elle ne rapportera à l'administration française des douanes; alors que, en laissant les douaniers derrière le Jura où ils sont, et derrière le Salève, où la France a le droit de les placer, derrière ces deux remparts naturels, c'est le contraire qui se produirait.

Aussi la franchise que l'on se doit entre amis sincères m'oblige-t-elle à dire que rares sont les Suisses qui considèrent la Convention du 7 août 1921 comme avantageuse ou simplement équitable. La plupart de ses défenseurs ne l'acceptent que dans le sentiment de la faiblesse relative de leur pays et en déplorant l'attitude de la France et, le plus illustre d'entre eux, M. Gustave Ador, n'a pas craint d'exprimer publiquement sur la faute qu'elle avait commise. Des membres du gouvernement genevois, qui n'ont modifié son attitude que sous la pression morale du Conseil fédéral, ont dit l'un qu'ils l'avaient fait « le cœur ulcéré », un autre « la mort dans l'âme ». Déjà M. Charles Borgeaud, le distingué professeur de droit public à l'Université de Genève avait prédit très exactement l'état des esprits, lorsqu'il avait écrit, en juin 1921, que si la France nous imposait la suppression des zones protectrices, nous en conserverions « un souvenir de vaincus ».

Un orateur du Grand Conseil de Genève, s'est demandé si la Suisse avait eu des torts envers la France pour être ainsi traitée par elle. Une guerre abolit bien les anciens traités, mais entre les belligérants seulement, du moins entre les vainqueurs et les vaincus. La Suisse n'a pas été parmi les belligérants, en raison de sa neutralité perpétuelle, parce qu'elle n'a pas été attaquée. L'eût-elle été comme la Belgique, et à sa place, qu'elle aurait rempli son devoir avec le même héroïsme. Elle l'a rempli entièrement en gardant son sol avec vigilance et en ne reculant devant aucun sacrifice pour cela. Cela n'a pas suffi à un chiffre élevé de ses enfants, qui sont allés spontanément donner leur vie pour la cause du droit dans les rangs de l'armée française.

Pour comprendre la profondeur de notre déception, il faut savoir combien nous aimons la France et les grands principes qu'elle a représentés sur les champs de bataille. Il faut se souvenir de l'enthousiasme avec lequel, dès la violation de la neutralité belge, l'opinion romande unanime, notamment à Genève, s'est prononcée pour la cause du droit et pour « la France du droit », entraînant, après elle, la Suisse allemande, hésitante au début, parce que, en raison de sa communauté de langue avec l'empire germanique, elle en avait un peu subi l'intoxication intellectuelle. Dirait-on que l'opinion de la Suisse, neutre, de culture mélangée, démocratique et dénuée d'ambitions, n'a pas été d'un certain poids dans ce jugement universel qui, avec la vaillance des soldats et la supériorité des stratèges de France, a entraîné la victoire? Ce n'est pas un effet du hasard, un fait sans signification ou sans importance que la seule protestation officielle contre la violation de la neutralité belge ait été, en décembre 1914, du fauteuil de la présidence du Conseil national, celle d'un Suisse, magistrat et historien de Genève, M. H. Fazy.

Par esprit de logique, l'élan nous a portés comme les Alliés et avec un enthousiasme et une conviction peut-être plus grands encore, vers les espoirs d'une paix durable basée sur le droit et vers la Société des Nations. Nous n'avons pas écouté et nous n'écouterons jamais ceux qui disent: « Rien ne sera changé dans le monde futur; comme dans l'autre, il y aura des grandes nations et des petites nations, et la puissance des unes passera plus que le droit des autres. »

Eh bien! nous avons conservé toute notre confiance dans la France. Nous sommes certains que, informée de l'état des esprits en Suisse, elle reprendra sur un autre plan l'examen de la question des zones, à la lumière des grands principes dont elle ne saurait s'écarter.

Qu'elle veuille bien considérer aussi que le régime, de conception purement douanière et bureaucratique, qui a pris corps dans la Convention de 7 août 1921 serait, s'il était mis en vigueur, une source permanente de frottements, de conflits, de tracasseries, d'incidents de frontière et de désaffection. Encerclée de cette façon, après avoir pendant un siècle vécu à l'air libre, Genève deviendrait vite un milieu propice à la gallophobie. Nous voyons bien qu'il peut le désirer. Genève, en effet, est la porte principale par laquelle la culture française entre en Suisse, allant à la rencontre de la culture allemande. Elle joue un rôle nécessaire d'équilibre et de résistance, même au point de vue suisse. Ne nous voiez pas l'aspect de la France vraie par celle de ses douaniers, que nous trouverons au bout de presque toutes nos routes, de nos chemins, de nos rues même, sur notre lac jusqu'ici épargné. Les douaniers français ne sont pas les plus mauvais. Mais dans tous les pays, la représentation nationale sous la forme de la douane est la moins engageante et la moins flatteuse. La civilisation française a des moyens d'action plus efficaces: la grâce, la générosité, la défense du droit, la conquête des cœurs.

Paul Pictet.

## Canton du Valais

### A propos de route

(D'un correspondant de la rive droite de la Borgne):

Serait-ce vrai que M. le président de la commune de St-Martin démentirait le vote affirmatif des populations des communes de St-Martin, Mase, Vernamiège et Nax concernant la construction de la route projetée, lesquelles la réclamaient instamment, route adoptée en premiers débats par le Grand Conseil en novembre dernier et que ce dit président demanderait au Conseil d'Etat à lui seul et pour son compte personnel une route carrossable en se désolidarisant des trois autres communes et en oubliant les intérêts d'une notable partie de ses administrés? (Suen)

De méchantes langues le disent, mais nous n'osons le croire, car ces communes ayant laissé au Conseil d'Etat le choix du tracé, leurs représentants ne peuvent de ce fait en demander une modification.

Quoi qu'il en soit, nous comptons sur la bienveillance des membres du Grand Conseil lors de leur session prochaine pour faire aboutir la route demandée par l'intéressante population de la rive droite de la Borgne, d'autant plus que le premier devis doit être considérablement diminué.

### Le chant gregorien à Vex

On nous écrit:

Dimanche, 28 janvier, les paroissiens de Vex ont eu l'occasion d'apprécier la réelle beauté du chant gregorien. Nos remerciements chaleureux et nos félicitations sincères à M. le professeur Haenni, de Sion, à qui nous sommes redevables de ce rare bonheur.

Nous ne pouvons qu'admirer l'effort accompli par ce groupe de tout jeunes collégiens et nous voyons la preuve d'une direction capable et dévouée.

Les chorales peuvent y puiser un exemple et un encouragement.

Il est à souhaiter que ce beau chant liturgique prenne dans toutes nos églises un essor nouveau et que ses vaillants propagateurs voient ainsi se réaliser leur noble but: « élever les cœurs vers Dieu ».

### Mutuelle Chevaline Ardon-Vétroz

On nous écrit:

En janvier 1922, les propriétaires de chevaux et muets des communes d'Ardon et de Vétroz, fondèrent une société d'assurance pour les chevaux sous le nom de « Mutuelle Chevaline ». Plusieurs et même un grand nombre de propriétaires avaient assuré leur bête auparavant à des Sociétés étrangères au canton. Les prix des taxes trop onéreux de ces sociétés les obligèrent à se désister. Par exemple, un propriétaire de muet devant payer cent francs pour sa bête, c'était en manger la valeur ou la payer une seconde fois en sept ou dix ans d'assurance. Ils fondèrent donc une nouvelle société dans la région même.

La Mutuelle Chevaline d'Ardon-Vétroz compte actuellement 85 bêtes, assurées pour une valeur approximative de cent mille francs. Chaque propriétaire paie une contribution de fr. 1.50 pour cent sur la valeur de sa bête et reçoit en retour le 75% en cas de perte. L'an 1922 s'étant écoulé sans sinistre, la Société boucle ses comptes par un joli boni: le moment n'est pas très éloigné où elle pourra baisser le taux des cotisations.

Nous ne pouvons que féliciter et encourager les propriétaires de ces deux communes pour leur heureuse initiative en fondant une société appelée à rendre de grands services dans la région.

Avec celle de Charraz, ce sont les deux seules sociétés de ce genre existant dans le canton. E.

### Legs à Sierre

Mme Vve Gaspard Meiyer-Heimoz, décédée, a légué:

Pour l'agrandissement de l'église de Sierre fr. 61,000; à l'Hôpital d'arrondissement 2500 francs; à l'Asile de Sierre fr. 2,500; aux pauvres de Sierre fr. 200.

### SAAS — Le cours de ski

Le Ski-Club « Allalins » organise du 28 février au 4 mars 1923, à Saas-Sée, un cours de ski dans les Alpes, comportant les excursions suivantes: Monte Moro-col Joderhorn (3040 m.) Galmehr Horn ou Rothorn (3200 m.) cabane Britannia Fluchthorn (3802 m.), Strahlhorn (4191 m.). Le prix du cours est de 30 francs. Prière d'adresser les inscriptions et demandes de renseignements à M. Othmar Supersaxo, à Saas-Fée.

### 1923 a bien débuté

L'année a bien débuté. « D'un beau mois de janvier prions Dieu de nous garder » disaient volontiers nos grands-pères. Nous en avons été gardés, et bien gardés...

A la veille de la Chandeleur, le 1er février l'hiver s'apaise ou reprend vigueur, prononçaient-ils aussi. Ce sont les premières journées de février qui nous renseignent. Si rudes soient-elles, elles n'empêcheront pas que le plus dur de l'hiver soit passé, définitivement. Ce que janvier a engendré, février l'attendra.

### Un jeune guide: Henri Gex-Collet

L'avalanche, brutale, a mis fin à sa carrière qui s'annonçait belle, car il était de ces guides qui n'aiment pas la montagne pour les clients qu'elle leur procure, mais pour elle-même. Grand, bien découplé, l'allure franche du vrai montagnard faisait qu'immédiatement on se sentait plein de confiance dès que ses yeux d'un beau bleu se posaient calmement

sur celui qui l'avait choisi pour compagnon. Car tout de suite, l'on devenait son compagnon; il ne voulait pas du touriste qui paye pour faire tel ou tel sommet dans le moins de temps possible et avec le plus de confort désirable, il recherchait plutôt l'ami qui saurait vibrer avec lui aux splendeurs de ses montagnes.

Très bon grimpeur, il avait naturellement une prédilection pour le rocher, et les voies nouvelles qu'il a découvertes le mettaient, en raison même de leurs difficultés, au premier rang de nos guides varapeurs.

Les régions de Chambéry, Barberine, les Dents Blanches, les Dents du Midi, il les a parcourues dans tous les sens avec amour et cette sorte de respect que possède toujours le véritable alpiniste. Cependant, il ne s'est pas contenté aux montagnes de sa vallée, et son carnet de guide atteste des traversées du Cervin, du Grand-Combin et plusieurs ascensions réputées de l'Oberland; mais toujours, il revient avec joie à la Dent-Jaune et à sa fameuse « vire aux Genevois »; c'est là, en 1910, alors qu'il était encore porteur, qu'il donna la meilleure preuve de son grand dévouement, et l'alpiniste genevois, qui, grâce à lui, sortit indemne de la plus périlleuse des situations, aujourd'hui, pleure un ami.

Gex-Collet est né le 20 mai 1889, à Morgins. Fils de guide, il était l'ainé de quatorze enfants c'est en 1911 qu'il obtint son diplôme de guide. Encore quelques années et sa réputation, très certainement, se serait étendue dans tous les milieux alpins. Mais ce qui charmaient peut-être le plus chez cet homme, c'était son caractère: il était d'une gaieté saine, franche; chez lui ou sur les sommets, il ne se départait jamais de son calme joyeux et serein. A un ami qui lui demandait, un jour qu'il s'amusait avec ses deux enfants, dont l'un a huit mois et l'autre deux ans comment il faisait pour conserver cet heureux caractère, il répondit: « A la montagne on est toujours de bonne humeur, il suffit de regarder en haut. »

Tout l'homme est là.  
(Tribune de Genève)

Frague.

## INSPECTORAT CANTONAL DU FEU

### III. GENERALITES

Le correspondant du Walliser Bote propose la suppression de l'inspecteur cantonal du feu, en se référant à la discussion du rapport de M. le Cons. Nat. Obrecht, à Soleure, qui était chargé de l'étude de notre situation financière. On pourrait ainsi croire que cette proposition ait été inspirée par M. Obrecht. J'ai devant moi la brochure publiée à l'occasion du jubilé de l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie du canton de Soleure, qui m'a été gracieusement remise par mon collègue, M. Reinhardt, inspecteur cant. du feu. Dans le chapitre « Police du feu et service du feu » il est dit: « Nos autorités publiques ont de tout temps reconnu l'importance d'une bonne police du feu; aussi ont-elles toujours prêté une sérieuse attention à cette branche de l'administration. » Le canton de Soleure a effectivement réalisé dans le domaine du service du feu des progrès importants. Le canton a aussi, comme beaucoup d'autres cantons, un inspecteur cant. du feu. Il n'est guère probable qu'une haute autorité en matière administrative, après avoir fait des expériences heureuses dans son propre canton, ait pu recommander au peuple valaisan la suppression de l'inspecteur cant. du feu, étant donné surtout que notre canton est beaucoup plus exposé aux risques d'incendie que le canton de Soleure.

L'année passée, la société suisse des sapeurs pompiers célébrait son cinquantenaire. Cette société s'est occupée d'une façon très méritoire du développement du service du feu dans toutes les régions de la Suisse, soit en donnant des cours d'instruction, soit en étudiant toutes les questions se rapportant au service du feu. Aussi, les autorités fédérales et cantonales lui en ont-elles exprimé à cette occasion leur reconnaissance. Cette société possède une caisse de secours en cas d'accident et de maladie, provenant du service du feu. Au début, cette caisse imposait à ses fondateurs un gros sacrifice; les contributions étaient élevées, tandis que les prestations de la caisse étaient minimes. En cas de décès, par suite d'accident ou de maladie ou en cas d'incapacité permanente et totale de travail, on verserait, dans les premières années, une indemnité unique jusqu'à fr. 500 au maximum, selon le degré d'aisance et les conditions de famille de la victime. A l'heure actuelle, il peut être versé, conformément aux statuts révisés en octobre 1922, une indemnité de fr. 500 à 10.000, indemnité qui, dans des cas exceptionnels, peut être portée par l'assemblée des délégués à fr. 12.000. Pour une incapacité temporaire de travail, il est accordé un secours hebdomadaire variant de fr. 50 à 100, selon les circonstances. Des cas d'incapacité permanente de travail sont aussi indemnisés en partie de la même façon. La caisse se charge, en outre, des frais de médecin et de pharmacie.

Avant 1912, sur nos 171 communes, vingt-neuf sections seulement faisaient partie de la société suisse des sapeurs-pompiers et de la caisse de secours. Pendant que cette caisse de secours se développait constamment, ces 29 sections valaisannes étaient pour elle une charge continuelle, ce qui était dû à l'insuffisance des connaissances du service. Selon une statistique du chef de cette caisse, M. Schiess, colonel divisionnaire, à Zollikon, les sections valaisannes ont versé depuis 1888 à 1912, soit dans l'espace de 25 ans, des contributions pour une somme de 14317,50 fr.; par contre elles ont touché de fr. 22.811 d'indemnités. Les prestations de la caisse s'élevaient donc à 159%. Depuis 1912, tous les corps de sapeurs pompiers du Valais sont entrés dans la dite société et font partie de la caisse de secours qui s'y rattache. Grâce à l'amélioration du service du feu, le nombre des accidents a beaucoup diminué également chez nous, et nous pouvons

comme dans d'autres cantons, collaborer au développement de la caisse de secours, cette institution si bienfaisante.

L'existence de cette caisse de secours a permis à nos communes valaisannes de se conformer, à des conditions très avantageuses, aux dispositions de l'art. 54 de la loi sur la police du feu, introduisant l'assurance obligatoire des sapeurs-pompiers.

Le sapeur-pompier est également tenu de risquer sa vie, lorsque le feu et la tempête mettent la vie et les biens du concitoyen en danger, lorsque les torrents déchaînés menacent de ravager les terres lorsque des avalanches, des tremblements de terre ou autres graves événements éprouvent la population. L'assurance qui pourvoit dans une certaine mesure aux besoins du sapeur-pompier ou de sa famille en cas d'accident ou de maladie, est une disposition légale absolument juste et nécessaire.

La bonne marche du service du feu dépend beaucoup des expériences pratiques du Chef. Il est regrettable que des changements trop fréquents interviennent dans les cadres et dans les organes de la police du feu. Si dans les autres cantons, des autorités, des officiers, des hommes cultivés de toutes les classes, se font un honneur de diriger le service du feu et n'épargnent ni leur temps ni leurs peines pour acquérir les connaissances nécessaires, en participant à des cours d'instruction et à des exercices pratiques, on s'y intéresse, par contre, peu chez nous.

Ce ne sont pas seulement les connaissances du service du feu, du matériel des corps de sapeurs-pompiers et les connaissances d'architecture sous le rapport de la police du feu, mais surtout les expériences que l'inspecteur cantonal a acquies dans ce domaine qui lui permettent de bien se rendre compte des mesures qui sont nécessaires pour améliorer le service du feu et pour éliminer les dangers d'incendie. On ferait fausse route en appliquant machinalement les dispositions légales dans un canton dont les conditions au point de vue des constructions et du genre de vie sont si diverses. Il faut également tenir compte des ressources financières des communes, attendu que nous avons un bon nombre de petites communes, qui tout en reconnaissant pleinement l'utilité des mesures de protection contre le feu, ne sont pas en état de couvrir les dépenses que ces mesures entraîneraient.

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police du feu, le service du feu s'est développé d'une façon réjouissante dans tout le canton. Malheureusement la guerre et le renchérissement général qui est ensuite intervenu ont entravé ce développement. Ce serait méconnaître le caractère valaisan que de vouloir marcher dans ce domaine au pas de charge, étant donné surtout que les moyens financiers nécessaires font défaut dans nombre de communes. Les efforts persévérants des autorités ne manqueraient toutefois pas de porter d'heureux fruits.

Une participation plus active de toutes les sphères de notre population aux efforts faits par les autorités cantonales et communales pour améliorer le service et la police du feu faciliterait sensiblement la tâche des sapeurs pompiers et de l'inspecteur cantonal du feu et contribuerait à mettre en lumière l'inspecteur cant. du feu et l'ensemble de son activité administrative.

Il y a lieu de noter que l'inspecteur cant. du feu a été chargé, chaque année, en dehors de ses occupations ordinaires, de travaux importants, notamment des enquêtes et rapports sur dommages de nature non assurables causés par les hautes eaux, les avalanches, les éboulements, les chutes de pierres etc.

Le paysan valaisan qui à tous jours eu une existence pénible, qui a été si souvent menacé par le feu et par l'eau, par les avalanches ou autres événements, a toujours conservé l'air ou de son pays. Eh bien, tout progrès au point de vue des mesures de sécurité contre le feu n'est-il pas le résultat pratique de ce sentiment?

La crise causée par la guerre et dont on ne peut entrevoir la fin à ébranlé toute notre vie économique. Tout citoyen éclairé est certainement convaincu de la nécessité de faire des économies. Mais ce serait un erreur de paralyser des branches importantes de notre administration par des mesures parcimonieuses. Dans les temps difficiles que nous traversons, toute perte est ressentie plus que jamais.

En désirant sincèrement que cette question obtienne une solution utile à tout le pays et en présence de la situation difficile de notre canton et surtout de nos régions de montagne, j'adresse un chaleureux appel à toutes les autorités et à tous les concitoyens, afin qu'ils collaborent activement au développement de notre défense contre le feu.

L'inspecteur cantonal du feu.

## † M. Franz de Werra

Dans la nuit de dimanche à lundi est décédé à Sion, d'une maladie de cœur, M. Franz de Werra, lieutenant-colonel d'infanterie, ancien instructeur de cette arme et directeur de l'arsenal cantonal.

C'est une figure très caractéristique qui disparaît. Né à Naples, le 14 juillet 1854, le jeune de Werra vint à Sion à l'âge de 8 ans et fut placé à l'Institution des Frères de Marie, puis fréquenta les Collèges de Sion et de St-Maurice jusqu'à la classe de rhétorique. A l'âge de 17 ans, il entra en apprentissage à la Banque cantonale du Valais puis à la Banque cantonale vaudoise, qu'il quitta le 20 juin 1878.

En 1874, avec l'autorisation du Conseil d'Etat du Valais, il fit son école de recrue à Sion. La dernière de l'organisation militaire de 1858 et son école d'aspirant-officier à Thoune. Nommé sous-lieutenant, le 26 juin 1874, avant d'avoir accompli sa vingtième année, il fut incorporé dans la IIIe Cp. du Bat. 114, dont son père était commandant. Le 10 avril 1876, il fut promu au grade de 1er lieutenant et proposé pour entrer à l'Etat-major fédéral.

Son emploi à la Banque cantonale vaudoise ne lui permit pas de faire les écoles pour entrer dans ce corps et il le regretta toute sa vie. Capitaine le 31 décembre 1877, dans sa 24me année, il fut inscrit comme aspirant-instructeur d'infanterie, poste qu'il ambitionnait, désirant ardemment suivre la carrière de son grand-père et de son père. Le 20 mars 1880, il fut nommé instructeur permanent de deuxième classe et le 15 juin 1881, il fut appelé par le Conseil d'Etat du Valais aux fonctions d'adjudant du Bat. 98, incorporation qu'il conserva jusqu'en 1892. Le 20 novembre 1884 il succéda au major Jules Ducrey, comme président de la Section de Sion de la Société fédérale des Sous-officiers, et il la conduisit pendant plusieurs années. Le 7 mars 1893 il fut élu député-suppléant au Grand Conseil pour le district de Sion, fonction qu'il résigna à la période suivante, soit en 1897. Il fit partie de la commission pour la loi organique de la gendarmerie, loi dont il avait été le promoteur. Le 13 oct. 1893, le Conseil fédéral le nomma major et instructeur d'infanterie de 1re classe, et attaché aux divisions I et II aux fortifications de St-Maurice. Enfin, il commanda le bataillon 104.

Depuis mars 1879, M. de Werra s'occupa de l'instruction de la gendarmerie valaisanne jusqu'en 1905.

Retré comme instructeur en service actif, il fut occupé au Département des Finances comme gérant des titres et créances. En 1905, il fut nommé directeur du pénitencier cantonal, puis commissaire des guerres et directeur de l'Arsenal de Sion.

Le 31 décembre 1908, il fut promu par le Conseil fédéral, lieutenant-colonel dans le service territorial de l'Etat-major général.

C'est une belle et longue carrière, dans laquelle le regretté défunt se montra soldat et patriote éprouvé, autant que fonctionnaire ponctuel, consciencieux et dévoué.

Comme instructeur, il a formé toute une génération de soldats et d'officiers qui conservent de sa mémoire, de son caractère martial un peu raide, mais juste, un souvenir sympathique et reconnaissant.

A la famille éplorée, nous présentons nos condoléances sincères et notre respectueuse sympathie.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, mercredi, 7 janvier, à 11 h. du matin. D.

\* \* \*

Messieurs les membres de la Société Valaisanne des Officiers sont priés de prendre part, en uniforme, aux obsèques de M. le lieutenant-colonel de Werra, mercredi 7 janv. à 11 h.

Une délégation de la Société fédérale de Sous-Officiers de Sion, accompagnant le drapeau, prendra part à l'ensevelissement de M. le Lieutenant-colonel de Werra. Les membres qui désirent faire partie de cette délégation, sont priés de se rencontrer, en uniforme, devant le domicile mortuaire, mercredi, à 11 h. du matin

## Chronique séduoise

### † M. Ernest Attinger

Lundi, on conduisait à sa dernière demeure M. Ernest Attinger, décédé à Sion à l'âge de 51 ans, après une courte maladie.

Le défunt était très connu du public séduois qui vivait en perpétuel contact avec lui, car depuis de nombreuses années il occupait le poste de contrôleur aux Services Industriels. Auparavant, il avait pendant plusieurs années, fait partie du corps de police de notre ville.

Il laisse le souvenir d'un bon citoyen qui remplit toujours avec zèle les divers postes qu'il occupa.

Nos plus sincères condoléances à sa veuve et à toute sa famille. X.

### Tentative de cambriolage

Pendant la nuit de vendredi à samedi dernier, des cambrioleurs ont tenté de pénétrer par la porte ouvrant sur l'allée, dans le magasin de Broderies et lingerie, situé rue du Gd-Pont. Les malandrins, dérangés sans doute, dans leur besogne, ont laissé, entre la porte, déjà forcée, et le chambranle, un instrument en fer enfoncé comme un coin. La police prévenue a constaté les faits et ouvert une enquête.

### Société de secours mutuels

Cette société a tenu sa réunion annuelle le 4 février à 2 h. dans son local habituel, grande salle du Café Industriel. L'effectif actuel de la société est de 183 membres dont 26 dames. Les comptes soldant par un avoir au 31 déc. 1922 de fr. 25394.15 ont été approuvés par l'assemblée.

La délégation de la section à la Fédération valaisanne est confirmée. Elle est composée de MM. G. Membrez président, Albert de Torrenté; Jos. Dufour et Jules Spahr.

L'échelle des cotisations pour une nouvelle période de 3 ans est maintenue: de 0.80 à 1.60 par mois pour les membres entrant dans la société de 15 à 50 ans.

Il a été payé 49 Bons de maladie fr. 3020.50	
3 accouchements, dont 3 avec allaitement	396.—
Total	3416.50

### Société Industrielle et des Arts et Métiers

La réunion annuelle de la Société des arts et métiers a eu lieu, dimanche 4 février dans la grande salle du Café Industriel. Les procès-verbaux des séances précédentes et les comptes ont été approuvés par l'assemblée. Voici les principales questions qui ont été abordées ensuite:

Initiative douanière. — L'assemblée est invitée à repousser la demande socialiste. Il est d'autre part, inadmissible que tous les traités

de commerce soient soumis au vote populaire. Adopté.

Loi d'impôt. — Il résulte de l'exposé présenté par M. Kuntschen, secrétaire de la Chambre de commerce que la loi paraît beaucoup trop lourde pour les industriels et les commerçants, vu la situation actuelle des affaires. Une commission est désignée pour étudier cette importante question. Elle est composée de MM. Dufour, prés., Kuntschen et de 3 membres de la société. Cette commission présentera au Conseil d'Etat ses observations après une étude approfondie de la loi dont il est question.

Horaire des chemins de fer. — L'horaire n'est pas fait pour donner satisfaction au public. D'autre part, il parvient trop tard et le temps donné pour l'étudier est forcément trop court. Il est constaté que le projet d'horaire en question a été connu beaucoup plus tôt dans d'autres cantons que dans le nôtre. On constate la nécessité de remédier aux inconvénients signalés pour qu'il soit possible de prendre en main, d'une façon plus efficace, les intérêts de notre pays.

Bâtiment de l'Ecole Industrielle. — La société a pris connaissance des divers projets soumis par l'Etat. Elle estime qu'une solution définitive doit intervenir le plus rapidement possible. On ne peut plus, en effet, se contenter de simples mesures. La question du rachat du Grand Hôtel pour y installer l'Ecole Normale à l'approbation de l'assemblée, mais on ne saurait transférer l'Ecole Industrielle dans les mêmes bâtiments. L'Ecole Industrielle doit rester dans les mêmes locaux que le Collège, et prendre la place occupée actuellement par l'Ecole normale.

La question de la « Société du développement de la ville » est aussi venue à l'ordre du jour. Il serait intéressant de savoir si cette Société existe encore ou si, comme beaucoup de ces consœurs, elle a passé à l'état de mythe.

Après un échange de vues sur des questions très intéressantes, mais de portée moins générale, la séance a été levée.

## La question du cimetière

On nous écrit: Les électeurs de la commune de Sion seront appelés dimanche le 18 février à trancher la grave question du cimetière.

Chose bien importante puisque dans une de ces dernières réunions de l'assemblée primaire, l'on n'est pas parvenu à la résoudre. Ainsi, ce ne sont plus les vivants qui deviennent une cause d'inquiétude, à l'heure actuelle, mais les morts... Cependant que leur manque-t-il? De la place?... que l'on commence à enlever les niches des chiens et les poulaillers situés sur une place communale au nord du cimetière, et ce sera une petite place déjà gagnée.

Et puis, il y a un verger tout autour du cimetière, il suffirait de reculer le mur et voilà de la place pour nos chers morts.

Evidemment un beau champ de repos tout neuf, avec de belles allées etc., ce serait l'idéal. Mais tous, vous le savez, notre petite bourse communale ne se trouve pas en état de supporter une telle dépense. Les impôts, il me semble, pèsent déjà suffisamment sans qu'on nous les augmente encore davantage.

Cependant, si quelque âme charitable croirait pouvoir mieux dormir d'un profond sommeil dans un cimetière neuf, il lui suffirait d'ouvrir son escarcelle et de sortir ses écus.

Contentons-nous donc du peu pour le moment, jusqu'à ce que viendront des temps meilleurs.

Que nos morts continuent donc d'aller reposer aux côtés de leurs pères comme par le passé, où de bons voisins, les révérends Pères Capucins prient pour eux.

Un agriculteur  
L. A.

## Chronique Sportive

### FOOT BALL

SERVETTE BAT LAUSANNE  
par 1 but à 0.

Dimanche, au Parc des sports des Charmilles, Servette a pris sa revanche sur Lausanne qui au 1er tour l'avait battu par 2 buts à 1.

Une foule énorme, plus de 10,000 personnes, assistait à ce match. Le terrain était praticable, bien qu'il soit lourd et quelque peu glissant. M. Herren, le jeune arbitre de 21 ans, fit preuve d'une rare autorité. Il constata que la partie fut très correcte entre équipes très sportives. On sait que cette victoire donne à Servette le commandement en Suisse romande.

## Echos

### Après la défaite de 1870

Le 12 juillet 1871, les « Nouvelles de Leipzig » écrivait:

La France doit payer le prix de sa défaite et nous l'observons, l'épée sur sa poitrine. Si elle ne paie pas aux dates indiquées, l'épée s'enfoncera.

Nous avons payé, disent les Français, et plus rapidement encore qu'on ne l'avait prévu. Et, aujourd'hui, les Allemands orient parce que, très poliment, nous sommes allés dans la Ruhr leur présenter notre facture!

### Jardin zoologique au fond d'un cratère

L'Afrique est en ce moment le continent des découvertes à sensation. Dans l'ancienne colonie allemande de l'Est africain, deux Anglais, M. Barns et sir Charles Ross, ont découvert un véritable jardin zoologique naturel. Dans le massif de Ngorongoro, il y a une énorme dépression géologique, limitée par des parois presque verticales, qui n'atteint pas moins de 160 kilomètres de longueur sur soixante en

largeur: sans doute un cratère depuis longtemps éteint.

Cette cuvette gigantesque est devenue une sorte de champ clos qui regorge d'une faune exceptionnellement abondante, qu'entretient une luxuriante flore tropicale.

Les deux explorateurs n'estiment pas à moins de 75,000 têtes le nombre des animaux sauvages qui vivent au fond de cette fosse zoologique.

### Nouvelle à la main

— Ah! M. Placide, comme il y a des choses singulières dans l'existence. Ainsi moi, je suis mère de ma mère et mon frère est ma sœur.

— Hein, vous dites?

— Oui, je suis maire de Mamers et mon frère est masseur.

## ÉTRANGER

### Un complot découvert au Kremlin

On mande de Riga à « Times »: Un message de Moscou annonce que la Tcheka a opéré de nombreuses arrestations parmi les soldats rouges qui gardent le Kremlin.

La version officielle est que les gardes arrêtés faisaient partie d'une organisation anti-soviétique destinée à massacrer tous les membres du gouvernement des soviets.

### Pas de médiation américaine

Le plan des organisations ouvrières allemandes qui était d'amener les Etats-Unis à intervenir dans le différend franco-allemand résultant de l'occupation de la Ruhr, vient d'être subitement ruiné par le président Harding.

En effet, par une note parue hier après-midi, le président déclare qu'en aucune manière les Etats-Unis n'assumeront le rôle de médiateur dans une affaire purement européenne, mais que si l'occasion un jour s'offrirait le gouvernement américain serait très désireux d'assister l'Europe, après réunion d'une conférence économique.

### Au Conseil national autrichien

VIENNE, 4. — Le Conseil national a adopté, en deuxième et troisième lectures, une série de projets de réforme sociale, y compris la révision de la loi sur l'assurance-maladie et chômage.

Les lois adoptées sont, dans leurs grandes lignes, le résultat des négociations qui ont eu lieu entre les partis durant plusieurs semaines. Les propositions les plus extrêmes des socialistes ont été rejetées.

Pendant la séance, des scènes tumultueuses se sont produites, à la suite de déclarations de M. Grossbauer, du parti des paysans allemands, qui reprochait aux chômeurs de ne pas avoir le désir de travailler. Les socialistes protestèrent énergiquement. La séance fut suspendue pendant une heure. A la reprise, elle se poursuivit sans incidents.

### Appel du Pape aux fidèles

Pie XI vient d'adresser au cardinal Pompi-li, vicaire de Rome, une lettre dans laquelle il déplore les maux qui agitent les peuples en ce moment. Craignant de voir apparaître le spectre de nouvelles conflagrations, avec leurs dangers et leurs douleurs, pour les hommes et leurs foyers, le Pape invite les fidèles du monde entier à prier pour que des nouveaux fléaux soient épargnés à l'humanité et pour que les gouvernements et les peuples s'inspirent des sentiments de fraternité, de justice, d'équité et d'amour.

Dans les milieux germanophiles, on interprète la lettre du pape comme une approbation des appels véhéments du cardinal Schulte, archevêque de Cologne. En réalité, le pape s'est nettement refusé à intervenir auprès du gouvernement français, comme le réclamait le prélat. Cette attitude, extrêmement correcte du Saint-Siège, indique le fiasco des nationalistes allemands et fait présager la chute du cabinet Cuno.

## La Conférence de Lausanne

La plus grande anxiété a régné ces derniers jours dans les coulisses de la Conférence. Maintenant, c'en est fait. La Conférence est rompue, les négociations n'ayant pas abouti.

Lord Curzon a quitté Lausanne dimanche soir, les autres délégations sont sur le point de partir. Toute la journée de dimanche et jusqu'au dernier moment, on espérait cependant qu'une entente interviendrait finalement.

Ismet Pacha a reçu les représentants de la presse, dans la soirée de dimanche; il a, en réponse à une question, constaté qu'aucune communication ne lui a été faite au sujet de la conférence, c'est à dire si elle est terminée ou simplement interrompue. Il compte quitter Lausanne dans un ou deux jours; mais il attend une communication officielle au sujet de la conférence.

## Chambres meublées

### A LOUER

Maison Guntensperger, Sion.

### CHANGE A VUE

Communiqué par la  
Banque Cantonale du Valais  
(sans engagement)

	5 Février	Demande	Offre
Paris	32.50	34.—	
Berlin	—0.13	—0.15	
Milan	25.—	26.20	
Londres	24.70	24.95	
New-York	5.25	5.40	
Vienne	—0.07	—0.08	
Bruxelles	29.—	31.—	



## PRIME A NOS ABONNES

Les primes que nous avons offertes à nos abonnés ont toujours été appréciées. Celle que nous donnons aujourd'hui les intéressera particulièrement.

Grâce à un arrangement avantageux, nous pouvons offrir le splendide ouvrage

## LA ROUTE DU LÖETSCHBERG

au prix de fr. 9 le volume au lieu de fr. 30. Nos abonnés peuvent souscrire l'édition allemande ou française. Des exemplaires peuvent être examinés au bureau du journal.

« La Route du Löetschberg » par Jegerleiner est un beau volume broché, de 160 pages ornées de 150 photographies de F. Boissonas.

Malgré son bon marché, les volumes que nous offrons ne sont pas des soldes d'édition. Ces livres sortent directement de la maison qui les a imprimés.

En raison du nombre limité d'exemplaires dont nous disposons, nous prions nos abonnés de ne pas tarder pour faire parvenir leurs souscriptions.

## ABONNEZ-VOUS AU

„Journal et Feuille d'Avis du Valais“

# 7<sup>me</sup> Foire Suisse d'Echantillons

BALE 14—24 avril 1923

La réception exclusive des annonces pour le

## Catalogue Officiel de la Foire

a été confiée à notre maison. Nous invitons les personnes intéressées à profiter dans la plus large mesure de cet excellent organe de publicité, et à nous remettre au plus vite leurs commandes.

Dernier délai pour la réception des annonces: 15 février 1923

Prospectus gratuits à disposition. — Demandez la visite de notre représentant.

# PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

## IMPRIMERIE GESSLER

RUE DE LA DENT-BLANCHE | SION

ACTIONS	STATUTS
FACTURES	JOURNAUX
BROCHURES	AFFICHES
CATALOGUES	PROGRAMMES
Cartes d'adresses	Têtes de lettres
Memorandums	Circulars
Enveloppes	Faire-part
Registres	Tableaux
Chèques - Traités	Cartes de Visite
Brochures	Etiquettes de vins
Prix-courants	Travaux pr. administrations
Menus - Volumes	etc. etc.

Travail prompt et soigné

PRIX TRÈS MODÉRÉS

## Grande baisse sur la viande bovine

Rôti, Suisse, fr. 1.— et fr. 1-20 le demi kilo.  
Bouilli devant 80 cts et 90 ct. le demi kilo.

Envoi au détail ou par quartier

Boucherie BOVEY, Université 11, Lausanne.

Téléphone 88.85

## RESURRECTION

Durant toute leur existence, Claire Montenard et Joséphine Caspia (« les deux cousines ») comme on les nommait, le plus souvent, à Limoges, leur ville natale) avaient été rivales. Cela avait commencé à l'école, lorsqu'il s'agissait d'obtenir les prix, les récompenses; et un peu plus tard, lorsque les deux fillettes se muèrent insensiblement en demoiselles à marier. Comme Claire se fiançait avec M. Montenard, substitué du procureur de la République à Montauban, Joséphine faillit en mourir de dépit et ne revint à la vie que lorsque, quelques semaines plus tard, elle put, à son tour, convoquer en justes noces avec M. Caspia (Léon) lui aussi magistrat dans une ville du Midi.

En revanche, la jeune Mme Caspia, la première, devint mère d'un gros garçon, un an avant Mme Montenard qui, elle, ne mit au monde qu'une fille. On pense bien qu'un héritier mâle succéda bientôt à cette dernière, et que vingt mois ne s'écoulèrent point sans qu'un enfant (une fille cette fois) vint renforcer la progéniture Caspia.

Le destin des deux cousines se poursuivit donc ainsi, concurrentement (c'est le mot) et haïnement parallèle, jusqu'au moment où M. Caspia, qui avait de l'ambition et que sa femme poussait à s'enrichir (pour éclipser sa rivale) lâcha une carrière honorable mais peu lucrative et partit avec les siens pour l'Indo-Chine, où l'un de ses parents qui dirigeait une importante exploitation, l'associa à sa fortune.

Mme Montenard tenta bien d'obtenir de son mari qu'il changeât lui aussi de métier, mais plus raisonnable ou plus entêté, résista;

et bien lui en prit, car, quelques années plus tard, il était nommé juge au tribunal de la Seine; cependant que le pauvre Léon Caspia, à la veille de s'enrichir, mourut subitement, de la fièvre jaune, à Saïgon. Claire l'emportait d'une longueur (la longueur d'une vie) sur sa cousine. Hélas! ce triomphe ne fut pas de longue durée. Trois semaines après la mort de Léon Caspia, Roger Montenard, sortant du Palais, prit un léger refroidissement, il le négligea; mais le surlendemain, il dut s'aliter avec la fièvre. C'était une broncho-pneumonie qui l'emporta en dix jours. Les deux cousines devenaient veuves, presque en même temps, marche à marche. Claire Montenard ressentit une peine cruelle, mais ce qui la rendit, à proprement parler, intolérable, ce fut la pensée que cette peine consolait Joséphine de la sienne, et au fond, la réjouissait. Il fallut néanmoins apprendre à celle-ci la fâcheuse nouvelle. (Joséphine était restée à Saïgon pour régler ses affaires) mais Claire refusa de téléphoner et se contenta d'envoyer une simple et courte lettre où elle s'efforçait de dissimuler le plus possible son affliction. Après quoi, et comme on était au temps des vacances, elle se réfugia avec ses enfants auprès de sa mère, Mme Turlot, qui, elle, continuait de vivre à Limoges.

Mme Turlot reçut sa fille et ses petits-enfants avec une tendresse apitoyée et leur apporta ce qu'elle attendait pour la fin de la semaine Mme Vve Caspia car la succession de son mari liquidée, elle éprouvait aussi le besoin de respirer l'air natal. Désormais, les deux cousines ayant accompli leur destinée presque identique, ne devaient plus rien s'envier l'une à l'autre.

Le samedi matin, Joséphine Caspia reparut

en effet, sonna à la porte de la maison Turlot et, se précipitant dans la petite salle du rez-de-chaussée, y surprit Claire en déshabillé du matin et qui n'avait point eu le temps de revêtir sa robe noire. Les deux femmes s'embrassèrent avec une effusion peut-être sincère, en présence de la vieille Mme Turlot. Puis Mme Montenard, « attaquant » la première, murmura:

— Ma pauvre chérie. Cet infortuné Léon! C'est horrible. Comme tu dois souffrir?

Mme Caspia, alors, baissant la tête:

— Oui, cela a été si brusque... si terrible. Tu ne peux pas savoir... et, là-bas surtout, aux colonies, loin de tout.

Il y eut un silence.

Claire attendit à son tour le choc des condoléances trop prévues; et, un peu surprise de ne rien « voir venir » allait parler de « son » mort à elle, lorsqu'une phrase de sa cousine la plongea dans la stupeur.

— Et toi, disait Mme Caspia, tu es toujours contente! J'ai vu que ton mari avait été nommé au tribunal de la Seine. Je pense que tu l'attends dès qu'il prendra ses vacances... n'est-ce pas? Il va toujours bien?

Mme Turlot mère échangea un regard avec sa fille. Elles se comprirent brusquement, sans se parler: «...La lettre... la lettre envoyée et qui n'avait pas rejoint Joséphine; qui s'était croisée avec elle... La cousine ignorait tout! Mon Dieu, quelle situation terrible, atroce, pour Claire surtout! La brave Mme Turlot se préparait à prendre la parole pour dissiper cette douloureuse équivoque et renseigner Mme Caspia sur leur malheur, lorsque Mme Montenard

devançant sa mère, lui coupa pour ainsi dire la parole... Et la vieille dame crut être en proie à un cauchemar, en entendant ces mots qui sortaient de la bouche de sa fille.

— Mais oui... je te remercie, il va bien! Nous sommes contents.

Mme Caspia poursuivit en soupirant:

— Et les petits, eux aussi, doivent être heureux de vivre dans la grande ville. Je voudrais bien les embrasser.

— Tu les embrasseras tout à l'heure, dit Claire. Pour l'instant, ils jouent je ne sais où... au fond du jardin...

Puis, vivement:

— Et les tiens?

— Oh! ils ne sont pas gais. Les pauvres enfants!

— Oui, je comprends.

— Quoique à leur âge, on se console de tout. Elle soupira:

— Enfin, il n'y a pas à dire... tu auras eu plus de chance que moi.

Et sur ces mots, l'entretien tournant court, elle prit congé de sa cousine, sortit, le visage douloureux et crispé.

Sitôt que la porte se fut refermée, Mme Turlot éclata:

— Ah ça, vas-tu m'expliquer?... Folle! Tu es devenue folle.

Mais Claire l'interrompit:

— Oh non, maman, pas de scène, je viens déjà de faire un tel effort sur moi-même.

Et, fondant soudain en larmes.

— Mais, que veux-tu? ça a été plus fort que moi! Quand j'ai vu qu'elle ne savait rien,

qu'elle le croyait vivant, et moi comme avant gâtée, heureuse... Je n'ai pas pu. Non, je n'ai pas pu la détromper, lui apprendre que j'étais pareille à elle, seule désormais et maheureuse. Cela lui aurait fait trop de plaisir.

Mme Turlot s'exclama:

— Folle, je disais bien... tu es devenue folle... Et maintenant!... Oui, veux-tu me dire ce qui va arriver quand elle saura.

Mais Claire:

— Cela m'est égal, tout m'est égal. Demain je serai partie.

— Partie?

— Oui, avec les enfants. Tu comprends qu'à présent, pour rien au monde je ne la reverrai. Toi, tu arrangeras les choses, tu raconteras ce que tu voudras. Tiens, que je suis devenue un peu folle, puisque tu le croyais; qu'à la suite de ce coup, je ne sais plus ce qui se passe, que j'ignore tout... que je ne me rends plus compte des choses.

Et comme sa mère la regardait avec stupéfaction, elle conclut, furieuse:

— Et tu pourras même lui dire que je n'ai jamais été plus heureuse que depuis que je suis dans cet état-là... E. S.

## Une recette

— Qu'est-ce que vous avez, vous?

— Mon capitaine, c'est mes dents.

— Eh bien! qu'est-ce qu'elles ont, vos dents?

— Elles s'déchaussent, mon capitaine.

— Elles se déchaussent... Bon... Exempt de chaussures pendant huit jours...

Feuilleton de la « Feuille d'Avis » N° 35

## La Peur de l'Ombre

La journée passa très vite, cette belle journée d'été, dont le soleil radieux semblait fêter le retour d'Yves. Seul, le jeune homme ne parut pas prendre part à la joie environnante. Il restait grave et pensif. Il ressemblait maintenant tout à fait au portrait de son père. La tristesse et la mélancolie l'avaient vieilli. Il semblait qu'en lui toute jeunesse fût éteinte. Sa famille en fit douloureusement la remarque. Mais il fallait bien faire la part de la dépression inévitable après les épreuves qu'il avait supportées et l'on espérait dans la bienfaisante influence du retour au pays et au foyer.

Cependant l'été passa et puis l'automne sans qu'Yves se relevât de cette morbidité qui semblait le dominer tout à fait. Il avait été réformé dès son retour en France et maintenant il vivait au chalet avec Jacqueline, comme par le passé.

Et pendant cette longue période qui fut si triste parce qu'on voyait Yves dépérir chaque jour, jamais le courage de Jacqueline ne se démentit. Avec une inlassable patience, un dévouement touchant, elle consacrait à son mari toutes ses heures, l'entraînant sans cesse, le soignant, cherchant à le distraire. Mais elle restait impuissante contre la tristesse d'Yves qui menaçait de devenir une véritable maladie. Le jeune homme se repliait sur lui-même, tou-

jours bon et affectueux pour sa femme, mais sans abandon. Il avait été trop secoué, trop blessé moralement et physiquement pour se remettre aussi vite qu'on l'aurait désiré. Le médecin, consulté en secret par Jacqueline, lui conseilla la patience, la douceur, qui seules arriveraient à rétablir cette santé si ébranlée.

Ce fut réellement le temps de l'épreuve pour Jacqueline. Mais elle ne faiblit pas. Elle se sentait responsable, au moins en partie, de l'état de son mari et s'était juré de le guérir. Parfois, quand la tâche lui semblait impossible, elle se tournait vers Dieu, dans un appel fervent, et son courage revenait plus grand. Quand Yves fut moins faible, elle essaya de l'intéresser à ses anciennes occupations. Mais elle se heurta à une indifférence écrasante. Plus rien ne semblait intéresser Yves. Il était trop las, disait-il pour s'occuper de ses terres. Jacqueline alors répondit vaillamment:

— Je continuerai donc à te remplacer quelque temps encore.

Il secoua la tête et murmura:

— Tu t'en lasserai vite.

Elle feignit de n'avoir pas entendu et reprit ses travaux avec Augustin. Chaque soir, elle mettait son mari au courant de sa tâche, essayait de l'amener avec elle sur la lande, se heurtant souvent à des refus, parfois à de l'irritation, mais ne se décourageant jamais. Ils allaient aussi fréquemment à Vallombreuse. Mme Alexandrine était mieux maintenant. Elle se levait tous les jours et si l'on n'espérait plus une guérison, du moins, le mal était-il enrayé. La société de son fils lui était chère, bien que le jeune homme restât volontiers silencieux.

Jadis Yves aussi était taciturne, mais point

de cette façon morbide où l'on sentait en lui un brisement peut-être irréparable. Mme Alexandrine le constatait avec effroi et cherchait en vain à l'arracher de sa torpeur. Yves résistait à toute tentative pour le distraire, même il s'irritait souvent, à présent quand il voyait les efforts de son entourage. Sa voix était brève et ses réponses cassantes. Celles qui l'aimaient se désolèrent. Elles ne tardèrent pas à remarquer qu'Yves paraissait inquiet quand il les voyait ensemble. Il semblait toujours craindre des discussions entre sa femme et sa mère. Le moindre mot un peu plus haut le faisait tressaillir.

Cependant Mme Alexandrine et sa belle-fille vivaient dans les meilleurs termes. Les jours qui passaient confirmaient cette entente. Seulement Yves semblait croire que ce n'était là qu'une trêve.

Sur ces entrefaites, l'hiver fit une première apparition sous la forme d'une bourrasque de neige prématurée. Geneviève, effrayée pour son fils toujours délicat, regagna Aumont très vite et s'y installa pour l'hiver. Paule était restée à Tarbes par la naissance prochaine d'un bébé. Alors, Yves dit un soir à sa mère:

— Je pense que vous quitterez aussi bientôt Vallombreuse et que vous irez passer l'hiver à Aumont.

— Certainement non, répondit la châtelaine. Je ne quitterai point Vallombreuse puisque je suis bien mieux.

— Vous vous ennuierez toute seule.

— Tu ne te comptes donc pour rien? dit-elle tendrement, et tu oublies aussi Jacqueline qui me tient fidèle compagnie?

A cette phrase, Yves se rembrunit et se tut. Cependant, dans les jours qui suivirent, il re-

vint sur le sujet à plusieurs reprises et sa mère finit par lui dire:

— Il est inutile que tu insistes, ma résolution est prise. La société de Jacqueline me suffit. Je ne quitte pas la maison.

L'hiver commença, très rude en montagne. Jacqueline dut abandonner bientôt ses longues courses sur la lande et Yves lui dit un peu ironiquement que son beau zèle se ralentissait. Elle rougit un peu mais ne se défendit point. A quelque temps de là, convoquée par Augustin, elle fit répondre qu'elle trouvait le temps trop mauvais pour aller si loin. Yves, qui était présent quand elle donna le message à Noémi, lui dit quelques paroles moqueuses sur son ton presque incisé.

— Il me semblait bien que le mauvais temps et la boue abattraient ton zèle trop beau pour être solide.

Cette fois, non plus, elle ne répondit pas, mais quelques minutes plus tard, elle l'invita à venir avec elle à Vallombreuse:

— Ta mère doit nous attendre.

— Tu es bien pressée, persilla-t-il. As-tu donc tant de hâte à te chamailler encore avec elle. Cela te semble préférable les petites disputes dans un salon bien chauffé, à la station sur la lande en plein vent.

C'était trop souvent le ton de ses plaisanteries maintenant, mais Jacqueline, sous la voix cassante, devint une inquiétude poignante. Yves redoutait profondément le retour des scènes d'autrefois, et par une bizarrerie maladroite, il préférait les évoquer sans cesse, ne pas les perdre de vue comme si elles devaient revenir, et le trouvant moins surpris, le blesser d'autant moins.

Jacqueline, une fois de plus, invoqua Sain-

te-Patience. Depuis plusieurs jours d'ailleurs, quelque chose grandissait en elle qui lui donnait un nouveau courage. Mais cela Yves ne le savait pas.

— Viens avec moi, dit-elle gentiment, et puisque tu crois que je vais à Vallombreuse pour me chamailler, comme tu dis poliment, viens donc me surveiller toi-même.

Il eut honte peut-être de sa maussaderie et la suivit docilement. Cependant, au château, une saute d'humeur le reprit. La journée avait été agréable quand, vers cinq heures, on servit le thé. Yves s'était montré, sinon expansif, du moins conciliant, quand il trouva le moyen de s'offusquer pour un futile incident.

On avait servi un excellent gâteau duquel Jacqueline avait mangé avec plaisir. Mais à peine sa tranche achevée, elle tendit encore son assiette presque avec avidité.

— N'as-tu pas honte? lui dit son mari. Tu te conduis à ton âge comme une petite fille indiscrète.

Jacqueline rougit un peu, mais n'abaisa point sa main. Yves alors fut plus vif.

— Laisse-la donc tranquille, dit sa mère impatientée. Tu la tourmentes sans cesse.

Et d'un geste délibéré, elle remplit l'assiette de la jeune femme. L'incident fut oublié mais comme le jeune ménage parlait, le temps se gâta tout à fait. Une bourrasque s'éleva, et avant de congédier ses enfants, Mme Alexandrine dit à Jacqueline de ce ton impérieux qu'elle avait même dans sa sollicitude:

— Ne sortez pas demain surtout, Jacqueline, Augustin se passera de vous.

— Va-t-il falloir la mettre dans du coton maintenant? plaisanta Yves sur ce ton qui lui était trop habituel.

(A suivre)